



titre de séjour de 10 ans

Par **sonia1234**, le **08/09/2009** à **15:04**

Bonjour,

je me suis mariée officiellement avec un sans papier en 2006. Cete personne fesait partie de ma famille que je ne connaissais pas avant que mes parents me le présente. Il a obtenu sa carte de séjour de un an puis la carte de résidence de 10 ans l'année d'après. Depuis quelques temps j'ai l'impression qu'il n'est pas sincère avec moi, il insiste pour avoir des enfants avec moi (je pense que c'est une garantie pour lui afin de préserver sa carte de résidence), il pense être intouchable avec un gosse!

Sa fait déjà 3 années de mariage avec "plus de bas que de haut". J'ai plusieurs fois souhaitais demander le divorce mais comme il fait partie de ma famille j'ai eu peur de la réputation. Je doute de sa sincérité car malgré qu'on ne s'entende pas il n'a jamais fait la démarche de demander le divorce ce qui est pour moi la seconde preuve qu'il veuille pas perdre sa carte. En effet, il se dit que si lui demander le divorce aux yeux de l'état français il pourrait se griller. Par conséquent, j'aimerais savoir si au bout de 3 ans de mariage je peux lui retiré ses papiers et si oui quelles sont les preuves que je dois apporter?? Pour information, il a déjà essayé de me mettre dehors de chez moi et me demande de participer financièrement aux charges mensuelles avec insistance comme si nous vivions en "collocation"!

Je suis dans une impasse, je vous demande donc de m'aider.